

# RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION 2023



**CHARIER**

Entreprise à mission

# Édito



Malgré les nombreux changements organisationnels et de personnes que l'Entreprise a connus depuis l'adoption en 2022 de notre statut de Société à Mission, nous sommes heureux de vous présenter dans ce deuxième rapport les avancées réalisées en 2023 :

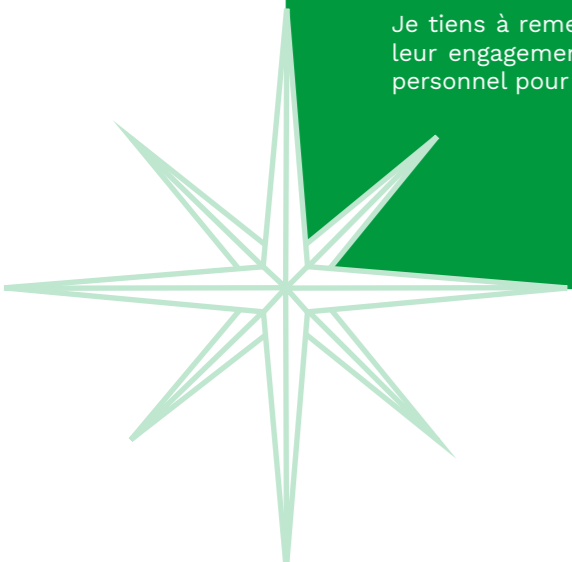
- ✓ Atteinte de très nombreux objectifs opérationnels dans les trois domaines **Transmettre**, **Innover** et **Rassembler**.
- ✓ Refonte de notre modèle de mission et mise en cohérence avec notre feuille de route AGIR 2030, en y apportant une dimension plus concrète et plus alignée avec nos objectifs stratégiques.
- ✓ Embarquement « express » dans la démarche des collaboratrices et des collaborateurs par des approches participatives originales, illustrées notamment par la création et le déploiement généralisé de notre fresque de la mission, et par le démarrage des ateliers de progression PEPS, avec des talents issus du terrain exclusivement. La puissance de l'intelligence collective en action lors de ces réunions nous a apporté des solutions concrètes et actionnables rapidement.

Il nous reste cependant des améliorations à apporter, notamment enrichir le chapitre **Rassembler**, ce qui sera au programme de 2024.

L'enthousiasme collectif suscité par le déploiement de nos objectifs opérationnels, et le soutien continu de notre Conseil de Surveillance me rend très optimiste sur la poursuite et l'amélioration de nos actions clés pour les années à venir.

Je tiens à remercier les membres de notre Comité de Mission pour leur engagement continu à nos côtés, et également l'ensemble du personnel pour leur implication quotidienne dans l'action.

Jean VIDAL,  
Président du Directoire



# Sommaire

**1.**  
**CHARIER,**  
**qui sommes-nous ?**  
p. 4



**2.**  
**C'est quoi**  
**une Entreprise à mission ?**  
p. 8

**3.**  
**La mission**  
**& le modèle de mission**  
p. 9



**4.**  
**Le comité de mission**  
p.20



**5.**  
**Avis et recommandations**  
**du comité sur les orientations 2024**  
p.23

# 1.

## CHARIER, qui sommes-nous ?

Des entreprises centenaires, il en existe.

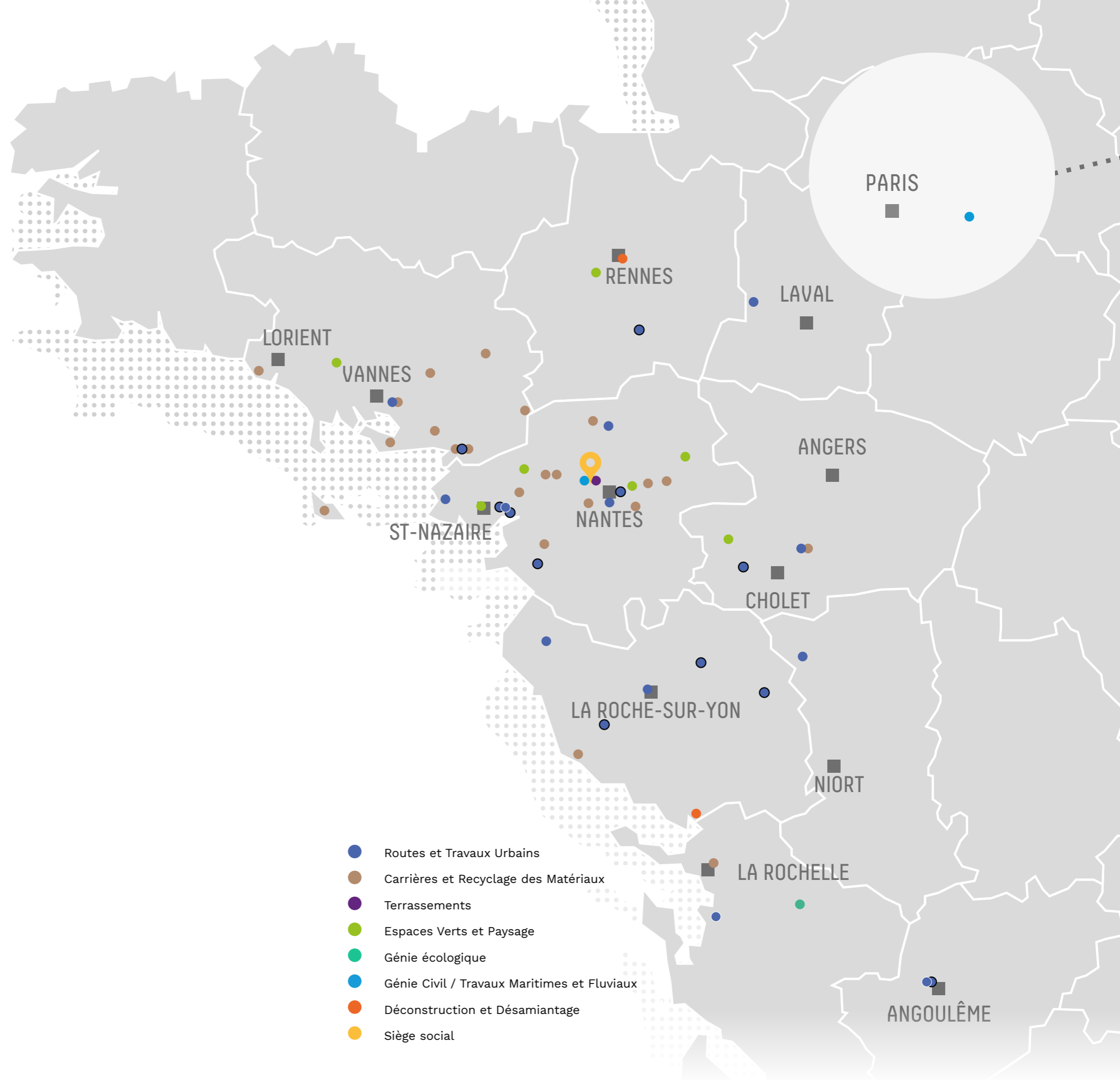
Des entreprises familiales centenaires, il en existe beaucoup moins.

De l'idée d'entreprendre d'un homme à la réalité d'un groupe de 1800 personnes, il y a une longue route.

Cette route, l'Entreprise CHARIER l'a parcourue en 127 ans.

Plus d'un siècle d'efforts, de courage mais aussi d'audace et d'imagination.

Nombreux sont ceux qui ont emboîté les pas de la famille CHARIER avec confiance et générosité, pour façonner ensemble ce qui s'appelle aujourd'hui l'Entreprise CHARIER.



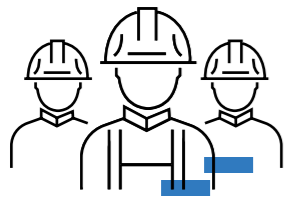
# 1897

CRÉATION DE L'ENTREPRISE

ACTIONNARIAT

# 100%

FAMILIAL



# 1800

SALARIÉS



# 25

AGENCES TRAVAUX



# 15

CARRIÈRES DANS LE GRAND OUEST



# 12

USINES D'ENROBÉS  
dont 2 mobiles + 1 usine d'émulsion

# 7 métiers complémentaires



CARRIÈRES ET RECYCLAGE DES MATÉRIAUX



GÉNIE ECOLOGIQUE



DÉCONSTRUCTION ET DÉSAMIANTEGE



ROUTES ET TRAVAUX URBAINS



TERRASSEMENTS



GÉNIE CIVIL



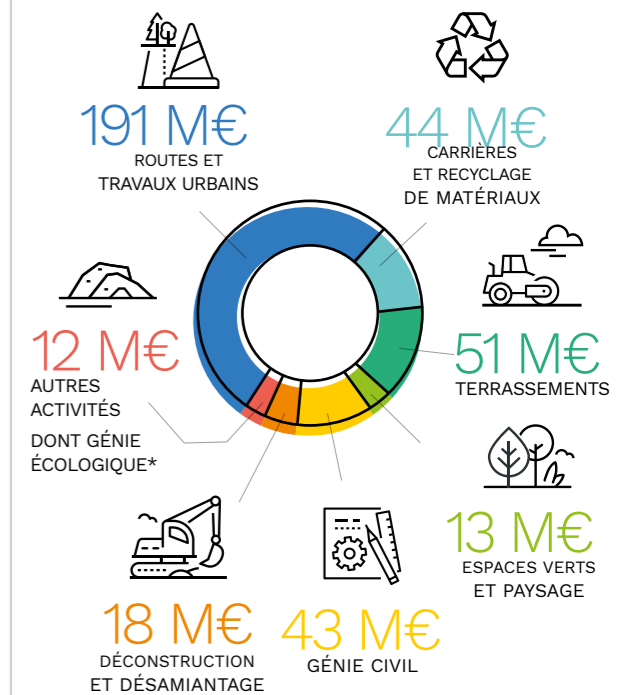
ESPACES VERTS ET PAYSAGE



# 372

MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ EN 2023

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER EN 2023



\*nouvelle activité en 2023

# 99%

D'ACHATS EN FRANCE dont 56% dans nos départements

# 15

sites certifiés ISO 14001



## 2. C'est quoi une Entreprise à mission ?



### Le cadre réglementaire

L'article 176 de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte) a introduit la qualité de société à mission. Il s'agit pour une entreprise d'**affirmer publiquement sa raison d'être**, ainsi qu'un ou plusieurs **objectifs sociaux et environnementaux** qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

Ces éléments doivent être inscrits dans les statuts de l'entreprise et déclarés au greffe du tribunal de commerce.

L'entreprise doit également nommer un comité de mission, qui a pour rôle de s'assurer du suivi de la mission.

L'entreprise doit enfin se soumettre à une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux mentionnés dans ses statuts.

**Cette démarche est volontaire et engageante.**



### Pour CHARIER

Dès 2005, en partant du principe que **c'est dans l'action que l'on apprend, que l'on comprend et que l'on progresse**, l'Entreprise CHARIER a choisi d'accompagner ses salariés pour faire évoluer les perceptions et les comportements, pour organiser la prise en compte des enjeux de développement durable dans la stratégie et le projet d'entreprise.

Cette première approche a permis d'expérimenter, d'accumuler des connaissances, de tirer les enseignements des erreurs, de mesurer le bénéfice des engagements, les opportunités d'action.

Dans la continuité de ces actions, c'était donc **une évidence** pour CHARIER de devenir Entreprise à mission en juin 2022.

#### La réduction de notre empreinte carbone :

Conversion des usines d'enrobés au gaz, développement du double fret, engins hybrides, éco-conduite, tracteur à hydrogène

#### L'amélioration de l'inclusion et la qualité de vie au travail :

Programmes d'insertion de personnes éloignées de l'emploi, Prix de l'innovation, démarches sécurité, chantiers participatifs, création d'un centre de formation Généea Formation, gestion des parcours

#### L'action au profit du territoire :

Fonds de dotation, partenariat avec des ESAT, mécénat, Trophée Territoire et Environnement

## 3. La mission & le modèle de mission

La mission, telle qu'elle a été inscrite dans les statuts de l'Entreprise est la suivante :

### Notre *mission*

**Engagés de génération en génération sur nos territoires depuis 1897, ensemble et le cœur à l'ouvrage, nous imaginons et construisons des solutions d'aménagement pour améliorer la qualité de la vie.**

Nous agissons pour que ça dure en nous fixant **3 objectifs**



#### TRANSMETTRE

en embarquant les équipes dans le projet collectif par l'intégration, la formation et la confiance



#### INNOVER

pour proposer et mettre en œuvre des solutions qui répondent aux défis environnementaux et sociaux



#### RASSEMBLER

en s'engageant aux côtés des clients, fournisseurs, riverains, associations et partenaires dans des choix d'aménagement durables

Afin de faire vivre concrètement cette mission, elle a été déclinée en feuille de route 2023.

Cette feuille de route a été alors définie comme une déclinaison concrète des objectifs statutaires de la mission en objectifs opérationnels, en action court et long terme et en indicateurs à mettre en place pour le suivi de l'atteinte de ces objectifs.



# Transmettre

en embarquant les équipes dans le projet collectif par l'intégration, la formation et la confiance

| Impacts recherchés    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des salariés qui connaissent l'Entreprise et qui comprennent/portent/partagent sa stratégie</li> <li>Des salariés qui peuvent progresser et évoluer au sein de l'Entreprise au fur et à mesure de leur carrière</li> <li>Une cohésion des équipes et une efficacité opérationnelle par l'approche participative</li> </ul> |  |  |
|-----------------------|---|--|--|
| Objectif opérationnel | S'approprier et décliner la mission en agence   | Améliorer notre culture santé-sécurité   | Accueillir et favoriser l'évolution des salariés   |
| Cible 2023            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 ambassadeur de la mission par agence</li> <li>✓ Fresque prête pour la Journée Sécurité 2024</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Baisse du taux de fréquence (TF1) Espaces Verts</li> <li>✓ Maintien du taux de fréquence (TF1) hors Espaces Verts</li> </ul>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plus de 85 promotions internes</li> <li>✓ Entre 2 et 2,5 % taux de départ - 3 ans d'ancienneté</li> </ul>   |
| Actions clés 2023     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer la « Fresque » CHARIER</li> <li>✓ Former des ambassadeurs à la « Fresque »</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lancer le plan sécurité avec démarches participatives</li> <li>✓ Mettre en place le parcours d'accueil : Passeport CHARIER</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>! Mettre en place le rapport d'étonnement chez les ETAM</li> <li>✓ Poursuivre Cap Génée TP</li> <li>✓ Mettre en place Cap Génée Maintenance et Industries</li> <li>✓ Développer le compagnonnage des nouveaux entrants par personnes partant prochainement à la retraite</li> <li>! Explorer la faisabilité d'un système de parrainage</li> </ul> |

✓ Action menée    ! Action en cours    ✗ Action non menée

## Améliorer notre culture santé-sécurité

➤ L'Entreprise a lancé une nouvelle démarche pour améliorer la prise en compte de la sécurité dans les actions de tous, tous les jours. Cette démarche s'appelle PEPS (Programme d'Excellence Pour la Sécurité). Un comité de pilotage suit l'avancée de cette démarche, il est composé de salariés de différentes fonctions et de tous les métiers de l'Entreprise.

Un premier atelier de progression a été mené pour améliorer les remontées de situations dangereuses et presqu'accidents. Cet atelier, composé de salariés, a ainsi produit un nouveau support pour améliorer cette pratique.

➤ Les résultats en termes de sécurité (nombre d'accidents) se sont améliorés en 2023.

➤ En 2023, l'Entreprise a également mis en place le Passeport CHARIER. Il s'agit d'un parcours d'accueil pour les nouveaux embauchés, quel que soit leur poste et fonction. 3 jours où sont présentés les valeurs de l'Entreprise, les différents métiers, les services du siège, et les règles de base de sécurité, avec une partie théorique et une partie pratique avec notre centre de formation Génée Formation. Tous les salariés y ayant participé ont apprécié ce dispositif, qui leur permet de mieux connaître l'Entreprise où ils viennent d'arriver.

## Accueillir et favoriser l'évolution des salariés

### ➤ Promotions internes

88 promotions internes dont 25 changements de statuts

### ➤ Mettre en place Cap Génée Maintenance et industries

Pour rappel, le dispositif Cap Génée est une démarche interne à l'Entreprise CHARIER. Elle permet aux salariés qui souhaitent évoluer dans leur fonction d'avoir des formations adaptées à leurs métiers en leur apportant des compléments en termes de management, techniques, juridique, environnement, RSE, ...

Le programme de ce nouveau dispositif Cap Génée Maintenance et Industries a été construit tout au long de l'année 2023, avec les responsables d'entité et notre centre de formation, afin de définir les compétences à apporter aux personnes ciblées pour cette formation. Les personnes y participant ont été sélectionnées en 2023. Les formations auront lieu en 2024

### ➤ Mise en place du rapport d'étonnement ETAM

L'Entreprise a déployé un nouveau logiciel RH en 2023. Il est prévu de mettre en place une procédure

d'accueil dans ce logiciel en 2024. Le rapport d'étonnement des ETAM en fera partie.

### ➤ Mise en place de compagnonnage des nouveaux entrants par des personnels partant à la retraite

Les accords d'accompagnement à la retraite ont été modifiés en octobre 2023 pour élargir les dispositions applicables aux ouvriers de production, aux ETAM de production. Pour le moment, aucun salarié n'a demandé à bénéficier de ce dispositif.

Nous considérons les tuteurs des alternants faisant partie de ce dispositif de compagnonnage. Nous avons 120 alternants en 2023 dans l'Entreprise, donc 120 tuteurs.

### ➤ Analyse de faisabilité d'un système de parrainage

Le parrainage est déjà en place dans les agences certifiées MASE. Un parrain « Sécurité » est nommé pour chaque nouvel arrivant sur chantier.

Dans le cadre de notre démarche sécurité, il a été décidé de fixer comme socle commun à toutes les agences, le système MASE. Le parrainage va donc se déployer dans toutes les agences.

## Commentaires de l'Entreprise

### S'approprier et décliner la mission en agence

L'Entreprise s'est appuyée sur son expérience passée, pour consulter l'ensemble des salariés et leur demander de proposer des actions concrètes en lien avec leur métier dans la déclinaison de la mission.

Nous avons formé 27 ambassadeurs dans les agences pour animer les ateliers lors des journées sécurité du

mois de janvier 2024. Ce sont plus de 2000 idées qui ont été proposées par les 1300 salariés qui ont participé à ces ateliers.

Chaque agence a ensuite choisi parmi les actions proposées par les salariés, celles qu'elle souhaitait mettre en œuvre.



## Commentaire du comité de mission

La culture participative de CHARIER, une vraie force de l'Entreprise, s'illustre à travers les réalisations 2023. Proactivité et responsabilités individuelle et collective facilitent le déploiement de nouvelles initiatives ou pratiques.

Néanmoins, le fait que certaines actions à réaliser en 2023 n'aient pas abouti sur la période nous a conduit à nous interroger sur l'exhaustivité, la disparité et le niveau des actions de la feuille de route 2023. Cette réflexion collective doit nous conduire à refocaliser la feuille de route 2024 sur des contributions clés à la mission, tout en se fixant un cap pour 2030.

# Innoven

pour proposer et mettre en œuvre des solutions qui répondent aux défis environnementaux et sociaux

|                              |  |  |  |
|------------------------------|--|--|--|
| <b>Impacts recherchés</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions de GES conformes à la trajectoire 1,5°C</li> <li>• Un accès à l'emploi pour tous</li> <li>• Une ville accessible, vivable et dépolluée</li> <li>• Une biodiversité préservée</li> </ul> |  |  |
| <b>Objectif opérationnel</b> | Améliorer notre impact environnemental   | Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les arbitrages  | Développer des projets pour permettre un accès à l'emploi pour tous  |
| <b>Cible 2023</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Feuille de route de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) en octobre 2023.</li> </ul>  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ + 5 femmes opérationnelles</li> <li>✓ 1 embauche après projet d'innovation sociale</li> </ul>   |
| <b>Actions clés 2023</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mesurer le bilan carbone scope 3 et son incertitude</li> <li>✓ Participer à la CEC</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>! Créer une grille d'évaluation (cohérente avec la raison d'être) pour les innovations et pour les investissements incluant la dimension environnementale et l'utilité sociétale des projets</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintenir le programme Opérationn'elle</li> <li>✓ Analyser et évaluer les démarches AJILE et TremPlin</li> <li>✓ Poursuivre le plan handicap</li> </ul> |

## Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans nos arbitrages

➤ **Création d'une grille d'évaluation (cohérente avec la raison d'être) pour les innovations et pour les investissements incluant la dimension environnementale et l'utilité sociale des projets**

Compte tenu de la réorganisation au sein de l'Entreprise du pôle innovation et de l'arrivée d'un nouveau directeur matériels et achats, la grille d'évaluation n'a pu être aboutie en 2023. Une grille d'analyse des projets d'innovation a été débutée depuis.

Concernant les investissements, la charte des achats a été revue en 2023. La grille d'évaluation se basera sur les critères de notre charte achats. Elle sera mise en service en 2024.

## Développer des projets pour permettre un accès à l'emploi pour tous

➤ **Embauche de femmes opérationnelles**

L'Entreprise CHARIER a une attention particulière à l'embauche de femmes dans les métiers opérationnels. En 2023, ce sont 12 femmes qui ont été embauchées dans des métiers, tels que conductrice d'engin, animatrice QSE, ...

➤ **Embauches après projet d'innovation sociale**

L'Entreprise a à cœur de chercher des solutions pour intégrer des personnes éloignées de l'emploi dans ses équipes. Pour cela, elle développe des projets d'innovation sociale. En 2023, 5 personnes ont été embauchées à l'issue de ces projets d'innovation.

➤ **Maintien du programme Opérationn'elle**

Le programme Opérationn'elle est un programme pour favoriser l'emploi de femmes. Ce groupe de travail œuvre à promouvoir des actions pour favoriser l'embauche, fidéliser l'emploi des femmes dans les métiers opérationnels, par la mise en place de vêtements de travail adaptés, la promotion des bases-vie adaptées à la présence de femmes sur les chantiers... Ce groupe de travail a poursuivi ses actions en 2023.

➤ **Bilan des démarches AJILE et TremPlin**

AJILE et TremPlin ont été 2 projets d'innovation sociale : le premier pour l'accueil de migrants et le second pour l'accueil de personnes éloignées de l'emploi. Ces démarches ont été malheureusement peu concluantes. Aucune embauche à l'issue d'AJILE et 4 embauches en CDD pour TremPlin. Le bilan de ces démarches a été fait en 2023, afin de bien identifier les atouts et freins afin d'en tenir compte pour les futures démarches.

➤ **Poursuite du plan handicap**

La convention que nous avons signée avec l'AGEFIPH est arrivée à son terme en 2023. Malgré tout, nous poursuivons nos actions dans le cadre du handicap : poursuite des conventions avec le milieu protégé, sensibilisation de tous les managers sur le handicap, accueil d'une personne sourde en alternance avec sensibilisation à la langue des signes pour les salariés et traduction lors de la journée d'accueil des alternants.

## Commentaires de l'Entreprise

### Améliorer notre impact environnemental

➤ **Participation à la CEC**

L'Entreprise a participé en 2023 à la Convention des Entreprises pour le Climat. Cette démarche a sensibilisé les membres qui y ont participé sur l'urgence à agir. C'est à l'issue de cette convention que l'Entreprise a dû produire une feuille de route engageante à horizon 2030. Cette feuille de route va désormais orienter les décisions de l'Entreprise.

➤ **Réalisation du Bilan Carbone®**

2 salariés ont été formés à la méthode de réalisation du Bilan Carbone® et ont réalisé ce bilan. Nous avons donc estimé nos émissions de CO<sub>2</sub> à 129 495 tonnes, avec une incertitude de 13 745 t. Ces émissions représentent 327 kg eq CO<sub>2</sub>/k€ CA.



## Commentaire du comité de mission

Défi relevé pour l'objectif statutaire Innoven, puisque la grande majorité des objectifs opérationnels ont été atteints.

Pour celui qui ne l'a pas été, c'est en effet « en conscience » que nous avons adhéré à la mise en attente de la construction d'une grille d'évaluation des investissements et innovations sur l'année 2023. Trois faits nouveaux nous ont convaincus : l'arrivée de Jean Vidal, nouveau président du directoire, la création du poste de direction Environnement et RSE intégré au Comex et pris en main par Stéphanie Roméro, et enfin l'immersion de ce binôme dans le dispositif de la Convention des Entreprises pour le Climat. Ces changements doivent permettre à CHARIER de clarifier sa

trajectoire climat et les ressources nécessaires, et donc de conforter l'activation de cet objectif statutaire sur l'année 2024.

Pour ce qui concerne les orientations 2024, le comité de mission note que globalement, l'approche du pan innovation est assez ciblée autour du respect de la feuille de route AGIR 2030 élaborée suite à la CEC.

L'engagement fort de l'Entreprise CHARIER sur ce plan devrait lui permettre d'élargir le spectre de son objectif opérationnel en se tournant peut-être davantage vers le métier, pour encore mieux refléter sa mission et sa stratégie.

# Rassembler

en s'engageant aux côtés des clients, fournisseurs, riverains, associations et partenaires dans des choix d'aménagement durables

| Impacts recherchés    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une offre performante qui réponde bien aux besoins nouveaux des clients</li> <li>• Faire progresser la transition énergétique chez CHARIER et sur le territoire</li> <li>• Faire aboutir nos projets industriels jugés à l'aune de l'intérêt général</li> </ul> |   |  |
|-----------------------|--|---|--|
| Objectif opérationnel | Intégrer les besoins clients et l'offre fournisseurs pour le développement de notre offre innovante  | Embarquer nos partenaires, clients et fournisseurs dans notre mission   | Partager les enjeux de nos projets industriels avec les acteurs du territoire  |
| Cible 2023            | <ul style="list-style-type: none"> <li>❌ 2 journées techniques /an avec nos clients</li> <li>✅ 1 à 2 nouveaux partenariats start-up ou fournisseurs</li> <li>⚠️ Augmenter le CA des procédés innovants</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>⚠️ Tracteur hydrogène : 380 heures + bilan et retour d'expérience</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>⚠️ 1 partenariat</li> </ul>   |
| Actions clés 2023     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✅ Travailler avec les clients pour comprendre leurs enjeux</li> <li>⚠️ Exploiter le CRM (outil de relation client) pour synthétiser les attentes des clients</li> <li>✅ Formaliser la veille start-up et technologique</li> </ul>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>✅ Explorer les solutions avec des énergies alternatives</li> <li>✅ Réaliser un chantier avec le tracteur hydrogène</li> <li>✅ Redéfinir le périmètre, le contenu et le contrôle de la politique des achats responsables</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>❌ Identifier les mandats publics des salariés sur le territoire (élus ou associations)</li> </ul> |

## Commentaires de l'Entreprise

### Intégrer les besoins clients et l'offre fournisseurs pour le développement de notre offre innovante

#### ➤ Journée technique avec nos clients

L'Entreprise n'a pas organisé de journée technique en 2023. Une première journée technique a eu lieu le 22 mars 2024.

#### ➤ Nouveaux partenariats start-up

L'Entreprise développe des partenariats avec des start-up pour se tenir au courant des innovations et les déployer dans ses activités. 2 partenariats ont été concrétisés en 2023 : avec Altaroad qui développe des systèmes de pesée intégrés à la chaussée et Mob-energy, qui a

permis de déployer 16 bornes de recharge pour véhicules électriques avec la puissance d'une seule sur le site du siège.

#### ➤ Augmenter le CA des produits innovants

De 1.832 M€ en 2022 à 1.750 M€ en 2023 : Le chiffre d'affaires des produits innovants est stable.

#### ➤ Travailler avec les clients pour comprendre leurs enjeux

C'est le travail au quotidien de nos commerciaux.

#### ➤ Exploiter le CRM pour synthétiser les attentes des clients

Le CRM est un outil de suivi commercial, afin d'identifier les prospects et en assurer le suivi. En 2023, des catégories RSE ont été créées afin de « taguer » les pistes de chantier selon ces thèmes.

#### ➤ Formaliser la veille start-up et technologique

La veille start-up et technologique se poursuit au quotidien.

## Embarquer nos partenaires, clients et fournisseurs dans notre mission

### ➤ Tracteur Hydrogène : 380 heures + bilan et retour d'expérience

130 h réalisées sur le chantier de La Turballe en 2023.

En mars 2023, nous avons découvert un problème technique sur le tracteur à hydrogène. Le châssis du stockage de l'hydrogène, situé à l'avant du tracteur était en train de se dessouder. Le tracteur a donc été envoyé en réparation chez notre partenaire e-Neo.

Malheureusement, en mai 2023, cette entreprise a été placée en liquidation judiciaire. Le tracteur était donc bloqué le temps que les procédures administratives aient lieu. En septembre 2023, le groupe Vensys reprend l'activité de retrofit hydrogène. Il a fallu du temps pour négocier avec Vensys, ce qui l'avait été avec e-Neo. Le tracteur est toujours en réparation fin 2023. Le tracteur devrait refaire des tests à partir de mars 2024.

Pour ces raisons externes à l'Entreprise, nous n'avons pas pu atteindre notre objectif d'heures de fonctionnement du tracteur.

### ➤ Explorer les solutions avec des énergies alternatives

L'Entreprise a décidé de tester un carburant alternatif en remplacement du gasoil, le HVO, sur une de ses agences. Ce nouveau carburant permet un remplacement du gasoil, sans modification technique, sans additif. L'utilisation au quotidien a été satisfaisante. Malheureusement, ce carburant est plus cher que le gasoil et nos clients n'étaient pas prêts à payer un surcoût, pour avoir un chantier à faible émission carbone. L'expérimentation a été arrêtée. Nous poursuivons, malgré tout, nos recherches sur les carburants alternatifs.

### ➤ Redéfinir le périmètre, le contenu et le contrôle de la politique des achats responsables

La charte des achats a été actualisée en 2023. On ne parle plus désormais d'achats responsables, mais seulement d'achats, nous considérons que chaque acte d'achat doit être responsable. Cette charte s'applique à l'ensemble de nos fournisseurs en contrat-cadres. À partir de cette charte, une enquête d'évaluation de nos fournisseurs a été créée. Elle sera déployée en 2024.

## Partager les enjeux de nos projets industriels avec les acteurs du territoire

### ➤ Partenariat avec association

Le directeur Environnement et Innovation a quitté l'Entreprise courant 2023. Il a alors été décidé de scinder les sujets environnement et innovation. Une directrice Environnement et RSE a été embauchée et le sujet Innovation a été complètement revu afin de créer un groupe de travail Innovation (techniques, environnementales, sociales, organisationnelles). Et le partenariat avec une association a été mis en pause, afin que la nouvelle Directrice Environnement et RSE connaisse les différents acteurs du territoire avec lesquels il serait judicieux de créer un partenariat. Néanmoins de nombreux partenariats locaux existent entre les agences et des associations de protection de l'environnement tels qu'entre CHARIER CM et les CPIE ; notons également l'adhésion de CHARIER

à Respect Océan. CHARIER soutient également nombre d'associations par le biais du Fonds de Dotation CHARIER (l'AMPA : Association Mécènes et Parrains d'Abeilles, SOS Hérissons, l'ADEV : Association de Défense de l'Environnement en Vendée, Acrola : Association Connaissance et Recherche Ornithologique Loire-Atlantique, etc.).

### ➤ Pas d'identification des mandats publics des salariés

Cette action cherchait à identifier les mandats politiques ou associatifs des salariés sur le territoire. Du fait du caractère intrusif de cette demande vis-à-vis de nos salariés, nous avons considéré qu'il était trop délicat de mener cette enquête.

## Commentaire du comité de mission

Le comité préconise de s'assurer que les moyens déployables sur le terrain soient bien adaptés aux objectifs, en fonction de la sensibilité et des actions déjà engagées localement, par exemple des partenariats avec certaines agences et entités sont déjà en place. Les objectifs doivent être ajustés en fonction de la capacité humaine et financière pour organiser des événements exceptionnels

type journée technique ou porte-ouverte. Le comité comprend que des contraintes externes ralentissent voire empêchent l'atteinte des objectifs (difficultés sur le tracteur à hydrogène). Le comité salue et encourage le travail autour des start-up, innovations, solutions multi-métiers, véritables leviers d'action pour les clients dans l'accélération de leur propre transition.



# Orientations pour demain AGIR 2030

L'Entreprise CHARIER s'est engagée en 2023 dans la Convention des Entreprises pour le Climat, ce qui l'a amenée à établir une feuille de route ambitieuse, AGIR 2030, qui fixe les objectifs de l'Entreprise à horizon 2030.

AGIR 2030 est la feuille de route de l'Entreprise pour la réalisation de sa mission ; elle vient compléter les premières orientations de mission définies en 2022 et préciser la trajectoire de mission à horizon 2030.

Le nouveau modèle de mission et les orientations 2024 sont alignés avec la feuille de route AGIR 2030.

Afin de rendre lisible l'évolution 2023 / 2024 de la feuille de route de mission, les objectifs opérationnels en caractères gras sont inchangés, les autres ont été rajoutés.



## Objectif Transmettre

| Impacts recherchés   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des salariés qui connaissent l'Entreprise et qui comprennent/portent/partagent sa stratégie</li> <li>Des salariés qui peuvent progresser et évoluer au sein de l'Entreprise au fur et à mesure de leur carrière</li> <li>Une cohésion des équipes et une efficacité opérationnelle par l'approche participative.</li> </ul> |                       |  |  |
|--|--|-----------------------|--|--|
| Objectif opérationnel                                      | Mesure initiale*   | Mesure 2024           | Mesure finale 2030   | Actions clés   |
| <b>Déployer la Fresque AGIR 2030 CHARIER</b>               | 0 % ayant participé à la fresque de la mission   | <b>80%</b>            | 100% des employés ayant participé à la fresque de la mission | <b>Bâtir et déployer la fresque AGIR 2030 CHARIER (1eres fresques déployées lors des journées sécurité 2024).</b>  |
| Augmenter le score LMS (Leadership en Matière de Sécurité) | 3,83   | Pas de mesure en 2024 | 4,3  | <b>Améliorer notre culture santé-sécurité par le déploiement du programme PEPS et l'amélioration du score LMS.</b> Prochaine mesure en 2025  |
| <b>Déployer le passeport CHARIER</b>                       | 0% des nouveaux embauchés  | <b>100%</b>           | <b>100% des nouveaux embauchés</b>                           | <b>100% des nouveaux embauchés détiennent le passeport CHARIER</b>   |
| <b>Développer des actions participatives</b>               |  | 2 ateliers PEPS       |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>2 ateliers de progression PEPS pour 2024</li> <li><b>Développer le compagnonnage des nouveaux entrants par personne partant prochainement à la retraite ou dans le cadre d'une évolution professionnelle</b></li> </ul> |

\* Mesure initiale en 2022, sauf mention contraire

Le sujet du partage de la valeur, cher à l'Entreprise CHARIER, est en cours de discussion afin de mettre en place de nouveaux dispositifs au-delà du plan d'intéressement et de participation existant.

Ces réflexions devraient aboutir à une proposition pour 2025.

| Impacts recherchés   |                                |                                |                                |   |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions de GES conformes à la trajectoire 1,5°C</li> <li>• Un accès à l'emploi pour tous</li> <li>• Une ville accessible, vivable, dépolluée</li> <li>• Une biodiversité préservée</li> </ul> |                                |                                |                                |   |
| Objectif opérationnel  | Mesure initiale*               | Mesure 2024                    | Mesure finale 2030             | Actions clés  |
| - 30% CO <sub>2</sub> scopes 1, 2 et 3 en 2030 vs 2022   | 129 000 t CO <sub>2</sub> e    | 125 250 t CO <sub>2</sub> e    | 99 000 t CO <sub>2</sub> e     |   |
| -50% intensité carbone scopes 1 & 2 en 2030 vs 2020  | 221 kg CO <sub>2</sub> e/k€ CA | 177 kg CO <sub>2</sub> e/k€ CA | 110 kg CO <sub>2</sub> e/k€ CA |   |
| Sous-objectifs   | 0%                             | 0%                             | 100%                           | 100% électricité d'origine renouvelable par autoconsommation (PV), contrats d'achat et PPA et développement de l'autoconsommation collective (2030)   |
|  | 0%                             | Trajectoire en cours           | 50%                            | Energie consommée par les usines d'enrobés : 50% combustible biosourcé / décarboné (2030)   |
|  | 16% (2023)                     | Trajectoire en cours           | 32%                            | Augmenter le % d'agrégats d'enrobés recyclés pour atteindre 32% dans les solutions en 2030  |
|  | 23% (2023)                     | Trajectoire en cours           | 56%                            | Augmenter la part d'enrobés tièdes : 56 % en 2030   |
|  | 0%                             | Trajectoire en cours           | 12%                            | Augmenter la part d'enrobés froids : 12% en 2030  |
|  | 8% (2023)                      | 11%                            | 100%                           | Flotte VL et VUL 100% électrique en 2030  |
|  |                                | 50%                            | 100%                           | Former 100% des conducteurs d'engins et PL à l'éco-conduite (2025)  |
|  |                                |                                |                                | Développer un outil de mesure et de reporting des énergies permettant un suivi mensuel des consommations (2024)   |
| Augmentation du CA par des activités régénératives   | 6,5%                           | 7%                             | 20%                            | Développer l'offre d'activités régénératives innovantes et multi-métiers<br>Acquérir de nouveaux business régénératifs et faire évoluer le portefeuille d'activités vers le régénératif (2030)<br>Développer l'expertise métiers régénératifs par l'embauche de profils experts et la formation de nos employés pour une prise en compte dans leurs activités |
| Faire évoluer une part des employés vers des métiers régénératifs  | 0%                             | 1%                             | 10%                            | Proposer aux employés volontaires une formation complémentaire sur le génie écologique pour agir dans des métiers plus régénératifs que les métiers traditionnels de l'Entreprise   |

\* Mesure initiale en 2022, sauf mention contraire

| Impacts recherchés   |                  |                       |                       |   |
|--|------------------|-----------------------|-----------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une offre performante qui réponde bien aux besoins nouveaux des clients</li> <li>• Faire progresser la transition énergétique chez CHARIER et sur le territoire</li> <li>• Faire aboutir nos projets industriels jugés à l'aune de l'intérêt général</li> </ul> |                  |                       |                       |   |
| Objectif opérationnel  | Mesure initiale* | Mesure 2024           | Mesure finale 2030    | Actions clés  |
| Impliquer nos parties prenantes : clients, fournisseurs, acteurs du territoire, riverains, etc.  |                  | 2 partenariats        |                       | <b>Mettre en place des partenariats avec les acteurs du territoire</b> (1 partenariat avec une association de défense de l'environnement, 1 à 2 partenariats avec start-up, fournisseurs ou instances de coopération territoriales et professionnelles) |
|  |                  | Consultation communes |                       | <b>Dialoguer avec les parties prenantes en amont de tous les nouveaux projets industriels</b> : information préalable des parties prenantes avant les formalités (2025)   |
|  |                  |                       |                       | <b>Organiser 1 comité de suivi par carrière (2025)</b> . Consultation des communes en 2024 pour mise en place en 2025   |
| Promouvoir et développer les solutions d'entretien bas carbone et / ou régénératives   | 0                | 2 journées techniques | 6 journées techniques | <b>Organiser des journées techniques avec nos clients (2 en 2024, 6 soit 1 par métier en 2030)</b>  |

\* Mesure initiale en 2022, sauf mention contraire



# 4. Comité de mission



## Les membres



**Anne-France BONNET**  
Présidente de Nuova Vista,  
Présidente du comité de mission



**Benoît ARNAUD**  
Salarié de l'Entreprise CHARIER



**Marie-Hortense CHARIER**  
Associée de l'Entreprise CHARIER  
(5<sup>ème</sup> génération)



**Pierrick FERCHAUD**  
Salarié de l'Entreprise CHARIER



**Agnès GARÇON**  
Présidente du comité d'engagement  
du Fonds de Dotation CHARIER



**Yves GILLET**  
Président du Groupe Keran



**Bruno HUG DE LARAUZE**  
Président d'Idéa Groupe



**Emmanuelle MARTEIL**  
Salariée et manager de la mission



**Philippe MONNOYEUR**  
Président du Groupe Monnoyeur



**Anne POSTIC**  
Consultante, conseil, coaching,  
formation auprès des dirigeants  
associatifs



**Jean VIDAL**  
Président du Directoire  
de l'Entreprise CHARIER



## Le rôle du comité de mission

Le comité de mission fait entrer la voix des parties prenantes dans l'Entreprise. Son objectif principal est d'apporter à l'Entreprise CHARIER un regard exigeant et bienveillant pour la faire progresser dans la mise en œuvre de sa mission.

Il a un droit de regard sur tous les éléments en lien avec la mission :

- Il évalue l'efficacité des actions menées pour atteindre les objectifs inscrits dans les statuts.
- Il interroge régulièrement la pertinence des indicateurs choisis et des actions menées.
- Il pousse à explorer de nouvelles voies et fait des propositions.

Il a un avis consultatif.

Le président du Directoire fait le lien entre le comité de mission, le Directoire et le Conseil de Surveillance.





## Les réunions



### 2 février 2023

Cette 1<sup>ère</sup> réunion a été l'occasion :

- d'annoncer le départ de Paul BAZIREAU et son futur remplacement par Jean VIDAL, à la fonction de Président du Directoire, en mai 2023 ;
- de travailler sur le modèle de mission, en sous-groupe, par objectif statutaire, afin de le finaliser ;
- de définir les rôles de chacun pour la rédaction du rapport du comité de mission 2022.

### 10 octobre 2023

Cette 2<sup>ème</sup> réunion a été l'occasion :

- d'échanger sur le rôle du comité de mission dans la gouvernance de l'Entreprise : Le comité de mission doit être le garant de la mission, aiguiller, donner des conseils, s'assurer que l'Entreprise reste dans le cadre de la mission ;
- d'échanger sur le rapport du comité de mission qui a été présenté à l'AG des actionnaires en mai ;
- de faire le point sur l'avancée des actions 2023 qui avaient été définies dans le modèle de mission ;
- d'échanger sur la participation de l'Entreprise à la Convention des Entreprises pour le Climat et sur la feuille de route qui en découle. Cette feuille de route alimente le nouveau modèle de mission ;
- de présenter la nouvelle démarche Innovation mise en place par l'Entreprise ;
- d'évoquer les échanges avec l'OTI retenu par l'Entreprise et du calendrier du contrôle qui aura lieu début 2024.

# 5. Avis & recommandations du comité sur les orientations 2024

Réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois en octobre 2022, le comité entame son mandat 2024 avec 2 attentes ou points d'attention :

## Poursuivre l'installation du comité de mission dans la gouvernance de CHARIER

Le comité, que ce soit au regard de son fonctionnement, de la dynamique entre ses membres et de son rôle, se construit progressivement. Il faut se rappeler que la qualité de société à mission, malgré ses 5 ans, est un dispositif encore jeune. Le comité de mission constitue ainsi une innovation qu'il faut piloter comme telle : en expérimentant, en s'inspirant des pairs, et en formalisant des temps de retours d'expérience.

Le comité relève qu'il exerce aujourd'hui 3 rôles :

1. Vérificateur des objectifs opérationnels de la mission (inhérent à la loi) ;
2. Éclaireur par le partage d'expériences ou de connaissances sur des questions ou des marchés connexes ;
3. Explorateur de dilemmes en soulevant des risques et des opportunités pour CHARIER.

Dans ce cadre, le comité considère qu'il serait utile, lors des séances de travail, de systématiser un temps d'échanges sur l'activité et les résultats de l'Entreprise, ainsi que de préciser la place des 7 métiers de CHARIER dans les avancées ou les difficultés en lien avec la mission.

## Conforter la trajectoire de mission

Le plan d'action opérationnel de la mission, s'il n'est pas directement connecté à la stratégie, et si les ressources nécessaires ne sont pas débattues et validées, peut avoir pour effet d'empiler une nouvelle feuille de route sans garantie de création de valeur pour CHARIER.

Nous l'avons constaté cette année sur les objectifs statutaires 'Transmettre' (cultiver la culture participative de CHARIER) et 'Rassembler' (nourrir la posture d'ouverture et de coopération de CHARIER) : la disparité des actions de la feuille de route 2023 a soulevé des difficultés dans le suivi de l'exécution de la mission. L'enjeu du comité sera donc de contribuer à refocaliser la feuille de route 2024 sur des contributions clés à la mission, tout en se fixant un cap pour 2030.

Au regard de l'objectif statutaire 'Innover', les travaux parallèles menés dans le cadre de la Convention des Entreprises pour le Climat sont venus l'éclairer et l'objectiver. Il est donc important en 2024 d'unifier les cibles partagées avec toute l'Entreprise.

L'anticipation de la CSRD par CHARIER constituera certainement un bon levier pour le comité dans ce travail de consolidation de la trajectoire de mission.



**CHARIER**  
Entreprise à mission